

Communauté de Communes du SUD ARTOIS

5, Rue Neuve – BP 50002 – 62452 – BAPAUME CEDEX



Délibération 2014-109 du 19 mai 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-neuf mai à dix neuf heures, le Conseil de la Communauté de Communes du Sud-Artois s'est réuni à l'Espace Culturel Isabelle de Hainaut de BAPAUME, sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques COTTEL, Président, conformément à la convocation qui lui avait été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte du siège de l'intercommunalité.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de :

Absents et excusés :

Mmes C. DUMORTIER – F. LETURCQ – M. F. NOWROCKI -
MM. A. CHAUSSOY - X. DUQUESNE – Ph. DERUY – G. POUILLAUDE – L. GABRELLE – Y. BONNERRE – B. VAILLANT – Ph. GORGUET – G. CUVILLIER – J.N. MENAGE – R. PARSY - D. REBOUT – E. BURDIAC – J. CAPELLE – J.L. CAPON – G. TRANIN – M. POUILLAUDE – J.P. BOUSSEMARD – J. DESCAMPS – M. BLONDEL – Ch. DAMBRINE – D. BOUQUILLON – L. GUISE

M. X. DUQUESNE, absent et excusé, a été suppléé par M. D. LABOURE
M. G. POUILLAUDE, absent et excusé, a été suppléé par M. B. SEGERS
M. E. BURDIAC, absent et excusé, a été suppléé par M. G. LUPA
M. D. BOUQUILLON, absent et excusé, a été suppléé par Mme B. BUISSET
M. L. GUISE, absent et excusé, a été suppléé par M. J.M. DEMAILLY

M. A. CHAUSSOY a donné pouvoir à Mme P. TARD
M. Y. BONNERRE a donné pouvoir à Mme M. BONIFACE
M. Ph. GORGUET a donné pouvoir à M. B. HIEZ
M. J. CAPELLE a donné pouvoir à Mme E. DROMART
Mme F. LETURCQ a donné pouvoir à M. D. TABARY
M. J.P. BOUSSEMARD a donné pouvoir à M. J.J. COTTEL

Objet : **Contrat de location de véhicules pour les besoins des Accueils de Loisirs – Été 2014**

La séance ouverte, Monsieur le Président expose au Conseil de Communauté le fonctionnement de différentes structures d'Accueils de Loisirs pendant les vacances d'été.

A ce titre, chaque structure bénéficie d'un véhicule lui permettant d'assurer le transport du matériel, voire des enfants, pour favoriser les déplacements et les différentes animations proposées.

Monsieur le Président présente la proposition de la Société FRANCE CAR qui se propose de mettre à disposition de la collectivité des véhicules de prêt pour un montant de 11 730,80 € HT pour les Accueils de Loisirs et de 4 285,12 € HT pour l'Accueil Jeunes.

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté décide à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- d'approuver la proposition de location de véhicules de la Société FRANCE-CAR,

- d'approuver les deux contrats de location présentés par cette Société dans le cadre du *fonctionnement des Accueils de Loisirs et de l'Accueil Jeunes, pour l'été 2014,
- de prévoir les crédits nécessaires dans le cadre du budget de la collectivité.

Ainsi fait, délibéré, certifié et rendu exécutoire par publication le 19 mai 2014 et transmission en Préfecture le 19 mai 2014.

Pour extrait conforme.

Certifié et rendu exécutoire par affichage
le 19 mai 2014 et transmission
en Préfecture le 19 mai 2014

Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



Le Président,

Jean-Jacques COTTEL.



2014-109 - 19/05/2014
Location véhicules